

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Procès-verbal du lundi 11 mai 2020, se tient à 15 h 30, via conférence web ou téléphonique, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Julie Morin et messieurs Gaby Gendron, Yvan Goyette (téléphonique), Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre via conférence web et téléphonique.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Aussi, toute séance publique doit être publicisée par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé de retirer les points 8 et 16 et d'ajouter au point 21 le sujet Plateforme d'achat local et décaler ainsi les autres sujets suivants.

C.A. 2020-55

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 11 MAI 2020

1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DU 16 MARS 2020, DU 24 MARS ET DU 8 AVRIL 2020
4. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
- Demande au MEI - moratoire de 3 mois supplémentaires
6. DEMANDE DE RÉVISION DU PLAFOND ADMISSIBLE – HLM
7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – SERVICE D'INSPECTION AUX MUNICIPALITÉS LOCALES

8. OFFRE DE SERVICE - JACINTHE GARAND
9. CENTRAIDE
10. FONDS PAGIEPS
11. POLITIQUE D'EMBAUCHE
12. ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE – COMITÉS DE LA MRC
13. ENREGISTREMENT DES SÉANCES – DÉCRET GOUVERNEMENTAL
14. SUIVI SDEG
15. STRAT-J – ALERTE CITOYENS
16. PRIORITÉS RÉGIONALES
17. SERVICE D'ÉVALUATION
18. BÂTIMENT
 - Travaux microréseau
19. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
20. RESSOURCES HUMAINES
21. VARIA
22. PÉRIODE DE QUESTIONS
23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES DU 16 MARS 2020, DU 24 MARS ET DU 8 AVRIL 2020

C.A. 2020-56

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 16 MARS 2020

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 16 mars 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2020-57

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Granit du 24 mars 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2020-58

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 AVRIL 2020

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 8 avril 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**C.A. 2020-59****FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – DEMANDE D'UN MORATOIRE DE 3 MOIS SUPPLÉMENTAIRES**

ATTENDU la pandémie à coronavirus (Covid-19);

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mis en place des mesures d'assouplissement relatives aux prêts et aux garanties de prêt en cours de manière à soutenir les entreprises touchées par les répercussions de la COVID-19;

ATTENDU QUE parmi ces mesures, un moratoire de trois mois a été instauré pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a recommandé de prolonger d'un autre trois (3) mois la possibilité du moratoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire bénéficier de cette mesure pour les entreprises de son territoire;

ATTENDU QUE le comité de financement de la SDEG – MRC a recommandé un nouveau moratoire de 3 mois;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accorde un moratoire de trois (3) mois supplémentaires, soit de juin à août 2020 inclusivement, sur le remboursement (capital et intérêts) des prêts accordés par l'entremise des Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

DEMANDE DE RÉVISION DU PLAFOND ADMISSIBLE – HLM**C.A. 2020-60****RECOMMANDATION, DEMANDE DE RÉVISION DU PLAFOND ADMISSIBLE – ACCÈS À UN HLM**

ATTENDU QUE le *plafond de revenus déterminant les besoins impérieux* (PRBI) de la région du Granit est de 21 000 \$ et que ce plafond n'a pas été modifié depuis des années;

ATTENDU QUE dans certaines municipalités rurales de la MRC du Granit des logements HLM sont inoccupés depuis plusieurs mois;

ATTENDU QUE des demandeurs sont refusés dans certaines de ces mêmes municipalités en raison de leurs revenus qui sont supérieurs au PRBI de notre région, mais souvent constitués d'une faible rente venant s'ajouter au régime de retraite fédéral;

ATTENDU QUE les municipalités sont impliquées pour 10% du déficit des immeubles HLM;

ATTENDU QUE les municipalités sont imputables auprès de leurs citoyens et que ceux-ci ne comprennent pas pourquoi il est préférable d'avoir des logements vacants alors qu'ils souhaiteraient les occuper, mais ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE dans certains milieux, il n'y a pas d'autre offre de logements que ceux des HLM et qu'il est important pour les milieux de pouvoir maintenir dans aînés dans la communauté;

ATTENDU QUE les loyers en HLM sont de 25 % des revenus et donc que les gens avec des revenus supérieurs au PRBI ne seront pas favorisés au détriment des autres résidents;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au Conseil des maires de demander au gouvernement du Québec de permettre une flexibilité aux OMH ayant de telles réalités régionales afin qu'ils puissent exercer leur jugement dans l'attribution des loyers.

DE demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de réviser les PRBI rapidement.

DE demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités.

QU'une copie de la résolution soit envoyée à la députation provinciale du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – SERVICE D'INSPECTION AUX MUNICIPALITÉS LOCALES

J'explique aux maires que certaines municipalités ont demandé, depuis les dernières années, les services temporaires du département de l'aménagement suite au départ de leur inspecteur. J'ajoute que les demandes sont de plus en plus fréquentes et que leur durée est difficile à déterminer ce qui désorganise le service de l'aménagement. Les maires conviennent qu'il s'agit d'une aide temporaire pour laquelle il doit y avoir des délais définis et de courte durée. Une proposition sera faite au conseil des maires en ce sens.

8.0

OFFRE DE SERVICE - JACINTHE GARAND

Ce sujet est reporté.

9.0

CENTRAIDE

Mme Fecteau rappelle aux maires que Centraide a déposé une demande de soutien financier dans le cadre d'un fonds d'urgence communautaire – Covid-19 pour l'Estrie. Suite aux discussions et puisque les autres MRC de l'Estrie ont pris la décision de plutôt conserver leurs fonds pour des organismes de leur milieu plutôt

que de se joindre à un fonds régional, il est convenu de faire de même.

10.0

FONDS PAGIEPS

Madame le préfet fait un résumé des étapes et des rencontres ayant eu lieu en lien avec le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

11.0

POLITIQUE D'EMBAUCHE

Des discussions ont lieu en lien avec les processus d'embauche, une Politique sera élaborée en ce sens.

12.0

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE – COMITÉS DE LA MRC

Des discussions ont lieu quant au cadre à respecter qui n'est pas toujours clairement défini quant à l'éthique, l'apparence de conflits et le devoir de représentativité d'un élu. Il est recommandé de traiter de ce sujet en atelier de travail avec les 20 maires.

13.0

ENREGISTREMENT DES SÉANCES – DÉCRET GOUVERNEMENTAL

Mme préfet mentionne aux maires que l'arrêté # 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020 établit que toute séance publique doit être publicisée par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. Dans ce contexte, j'informe les maires que la séance d'aujourd'hui ainsi que les prochaines séances du conseil des maires et du comité administratif seront enregistrées de manière audio, et ce, tant que ce sera exigé par le gouvernement.

14.0

SUIVI SDEG

Madame le préfet explique que lors de l'Assemblée générale annuelle, des membres ont quitté leur siège au conseil d'administration de la SDEG et qu'il faudra donc les remplacer. Elle ajoute que le diagnostic sur le climat organisationnel se poursuit au sein de la SDEG.

AJOURNEMENT

C.A. 2020-60-1

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE considérant des problèmes informatiques en lien avec l'enregistrement de la séance du comité administratif, cette dernière est ajournée. Il est 15 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADAME JULIE MORIN QUITTE LA RENCONTRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Procès-verbal de la séance ajournée du lundi 11 mai 2020, se tient à 16 h 25, via conférence web ou téléphonique, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, madame France Bisson et messieurs Gaby Gendron, Yvan Goyette (téléphonique), Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre via conférence web et téléphonique.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Aussi, toute séance publique doit être publicisée par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, est absente.

QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance ajournée.

15.0

STRAT-J – ALERTE CITOYENS

Suite aux questionnements de certains maires, lors de la dernière séance du conseil des maires, en lien avec l'application d'alerte aux citoyens, je mentionne que l'application est en voie d'adaptation par la compagnie Bciti pour permettre l'utilisation via les téléphones résidentiels (« lignes dures ») et que cette dernière pourrait être opérationnelle en juin prochain. J'ajoute que des frais seront à prévoir pour cet ajout.

16.0

PRIORITÉS RÉGIONALES

Ce sujet est reporté.

17.0

SERVICE D'ÉVALUATION

Des discussions ont lieu en lien avec les impacts que pourrait avoir le report des visites résidentielles à l'évaluation.

C.A. 2020-61

SERVICE D'ÉVALUATION – VISITES

ATTENDU le contexte de la pandémie à coronavirus (Covid-19);

ATTENDU QUE les mesures en lien avec la distanciation sociale ne permettent pas d'effectuer les visites des résidences permettant d'établir les valeurs des rôles d'évaluation;

ATTENDU QUE l'interruption des activités permettant de mettre à jour le rôle d'évaluation pourrait avoir des conséquences pour le citoyen et la municipalité;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la visite du service d'évaluation est un service essentiel;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de considérer les visites du service d'évaluation en lien avec le rôle d'évaluation comme étant un service essentiel.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de rappeler à l'emploi les techniciens visiteurs du service de l'évaluation et de modifier et adapter leurs tâches dans le but de respecter les mesures gouvernementales visant à minimiser les risques de propagation du coronavirus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0

BÂTIMENT

Travaux microréseau

Il n'y a aucun développement à ce sujet.

19.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine rencontre se tiendra le 8 juin prochain à 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé conformément à la loi.

Les maires discutent de la reprise de certaines activités toujours avec mesures de distanciation sociale. Il est convenu d'envisager que la prochaine rencontre ait lieu physiquement pour ceux et celles qui le souhaitent.

20.0

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires qu'un comité a été mis en place à la MRC pour s'assurer du respect des mesures sanitaires dans le cadre du retour au travail progressif des employés. J'ajoute que le bâtiment est toujours fermé au public et que certains employés demeurent en télétravail alors que d'autres se présentent au bureau en respectant un horaire limitant le nombre d'employés par étage. Je termine en annonçant qu'il sera sans doute possible d'ouvrir un poste dans le cadre de la Brigade verte, lequel pourra s'affairer à mettre en place des outils de sensibilisation et enfin, j'annonce que la collecte des Résidus domestiques dangereux devrait débiter à la fin juin.

21.0

PLATEFORME D'ACHAT LOCAL**C.A. 2020-62****PLATEFORME D'ACHAT LOCAL**

ATTENDU la pandémie à coronavirus (Covid-19);

ATTENDU QUE les mesures afin d'éviter les risques de propagation ont entraîné de nombreuses pertes économiques pour les commerces et entreprises;

ATTENDU QUE Memphrémagog Technopole a développé une plateforme transactionnelle d'achat local permettant une visibilité aux entreprises;

ATTENDU QUE cette plateforme a aussi été acquise par d'autres MRC de l'Estrie;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce région de Mégantic, la SADC région de Mégantic et la Société de développement économique du Granit souhaitent que la région du Granit en fasse aussi l'acquisition;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce région de Mégantic et la SADC région de Mégantic s'engagent à assumer la gestion et la promotion de la plateforme;

ATTENDU QUE le montant pour l'acquisition de ladite plateforme est de 10 000 \$ et que des frais annuels de l'ordre de 2 000 \$ sont à prévoir par la suite;

ATTENDU QUE la Société de développement économique du Granit a accepté de participer financièrement à l'acquisition d'une telle plateforme pour le territoire de la MRC du Granit, à raison de 5 000 \$ pour son acquisition et à raison de 1 000 \$ annuellement pour les frais;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte de verser un montant de 5 000 \$ pour l'acquisition d'une plateforme transactionnelle d'achat local permettant une visibilité aux entreprises de la région et permettant aux citoyens d'y faire leurs achats.

QUE le comité administratif s'engage à verser un montant de 1 000 \$ annuellement à titre de frais annuels et pour 5 ans.

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes disponibles au fonds régions et ruralité (FRR).

QUE les montants afférents soient transmis à la Chambre de commerce région de Mégantic pour l'acquisition et la gestion de la plateforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

23.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient sans public par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent, donc aucune

question n'est posée.

Il est convenu d'informer le citoyen, via le site Internet de la MRC, que considérant le contexte, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la direction générale en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC.

24.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2020-63

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 11 mai 2020 soit levée, il est 16 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 11 mai 2020 et ce, pour la résolution C.A. 2020-62.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale